## **Bulletin d’adhésion des professionnels de santé à la**

## **CPTS DES 3 PROVINCES**

## **Préambule**

La loi de modernisation du système de santé du 21 janvier 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour permettre aux professionnels de santé, qu’ils soient installés en libéral ou à l’hôpital, de s’organiser différemment et de travailler collectivement.

Le projet national « Ma santé 2022 » souligne que l’exercice isolé doit devenir l’exception et que les soins de proximité de demain appellent à un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé et une cohésion avec les acteurs médico-sociaux.

**Modalité d’accès et de retrait**

 La CPTS DES 3 PROVINCES s’adresse aux professionnels de santé libéraux du territoire correspondant au regroupement de 124 communes d’une partie de la Basse-Navarre, de la Soule et du Béarn et rassemblant plus de 380 professionnels de santé. L’adhésion est volontaire et libre. Elle est formalisée par le bulletin individuel d’adhésion.

Les membres s’engagent à indiquer tout changement de situation. Chacun est libre de se retirer à tout moment de la CPTS en l’indiquant par mail à info@cpts3p.com

**Projet de santé et implication des membres**

Les membres de la communauté s’engagent à respecter le projet de santé de la CPTS DES 3 PROVINCES contractualisant les missions à développer en faveur de l’accès aux soins, de la qualité et de la fluidité des parcours de santé, de la prévention et d’une amélioration des conditions d’exercice des professionnels de santé.

## **Adhésion**

L'adhésion vaut acceptation des statuts et du règlement intérieur de la CPTS et de tout autre document, approuvé par les membres de l'association.

Conformément aux statuts l’adhésion sera soumise à agrément du Bureau. Selon l’article 8 les statuts prévoient les modalités de la perte de la qualité de membre.

Une copie des statuts, du règlement intérieur et du projet de santé est disponible sur demande.

**Respect du secret professionnel et des règles déontologiques**

Tout membre de la CPTS s’engage :

- à participer aux missions de la CPTS à hauteur de ses capacités.

- à respecter la confidentialité des informations concernant les patients et les règles de déontologie professionnelles.

- à respecter la propriété des documentations communiquées par la CPTS des 3 Provinces

**ROSP et SNP**

Pour tous les professionnels de santé du territoire : l‘adhésion à la CPTS vous permet d’obtenir un justificatif pour valider l’indicateur « prise en charge coordonnée des patients ».

**Cotisations**

Le montant de la cotisation est de 10 euros, payable en chèque, ou virement, tous les 5 ans, à date de validation du projet de santé.

**BULLETIN D’ADHESION CPTS DES 3 PROVINCES**

Nom……………………………………………………………Prénom……………………………………………………………………………

Profession ……………………………………………………………………..........................................................................

N° RPPS…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse postale du cabinet ………………………………………………………………………………………………………………….

Mail…………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Possède une messagerie sécurisée oui non Si oui, laquelle ………………………………………………………………

Téléphone portable/fixe……………………………………………………………………………………………………………………….

Je déclare par la présente souhaite devenir membre de la Communauté Professionnelle Territoriale des 3 Provinces.

Je demande mon inscription à la newsletter de la CPTS des 3 Provinces.

J’autorise l’utilisation de mes coordonnées mentionnées ci-dessus pour le fonctionnement de la CPTS des 3 Provinces, dont l’apparition dans l’annuaire.

Je souhaiterais participer à des groupes de travail OUI / NON

DATE SIGNATURE

Paiement par HelloAsso :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| DOMICILIATION | CODE | TITULAIRE DU COMPTE |
| BNP | 30004 00311 00010062033 55 | CPTS des 3 Provinces1355 route d’Esquilamborde 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST |
| BIC BNPAFRPPXXX | IBAN FR76 3000 4003 1100 0100 6203 355  |

RGPD : Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles), vous êtes informé que vous disposez de droits concernant vos données à caractère personnel. Vous pouvez ainsi accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d’un droit d’opposition, d’un droit de rectification, d’un droit à la limitation du traitement de vos données et d’un droit à la portabilité de vos données (cf. cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question se rapportant au traitement de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à nous contacter : info@cpts3p.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que les traitements mis en œuvre au moyen de notre site web ne sont pas conformes aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL.